Informations

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **26 (1954)**

Heft 1

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Stuag

Entreprise suisse de construction de routes et de travaux publics S.A.

Travaux de chaussées
Allées de jardins - Abords usines
Revêtements de couleurs

Lausanne *Fribourg*
Neuchâtel *Sion*

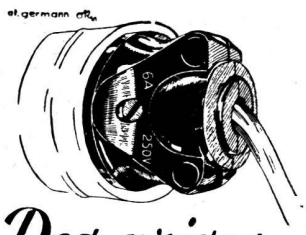

Des prises de courant partout. L'électricité est à vos ordres.

Architectes !

Pour toute installation électrique
adressez-vous aux

Entreprises Electriques Fribourgeoises

BIBLIOGRAPHIE

Planning : « Le Manuel de l'architecte », par E. & O. E. (S. Rowland Pierce, V.P.R.L.B.A., Dist. T. P. Rome, diplômé d'architecture, et Patrick Cutbush, A.R.I.B.A., A.A. Dip. A.I.L.A. R.I.B.A. Alfred Bossom Gold Médaille). Septième édition. Publié le 29 septembre 1953, pour « The Architect & Building News », par Iliffe & Sons Limited. Prix 30 sh. (frais de poste 1 sh. 6 d.), volume 11 × 8 3/4. 571 pages. 655 illustrations.

Planning est certainement le livre le plus consulté parmi les architectes. Ici, en 550 pages, des faits essentiels sont expliqués, ainsi que les dimensions et principes de construction pour presque chaque type de construction – familiale, publique, ou industrielle – ce que l'architecte rencontre le plus fréquemment.

Ce livre économise temps et travail à l'architecte en lui fournissant l'essentiel des plans et les plus importants détails et éléments constitutifs, déjà préparés pour obtenir une conception générale de l'ouvrage et activer ainsi le programme entier.

Planning est donc indispensable, comme instrument de travail, aussi bien pour l'étudiant que pour l'architecte expérimenté, et se révélera, à l'avenir très utile en ce qui concerne les responsabilités à prendre pour la direction et l'établissement de grands édifices.

Cette dernière édition contient 32 sections, groupées, pour une consultation rapide, toutes complètement revisées.

De nouvelles adjonctions ont été faites, comprenant 3 nouvelles sections traitant les sujets suivants : Hôtels, bâtiments d'utilité publique, camps pour motorisés. Beaucoup de nouvelles illustrations et environ 650 dessins.

Le pseudonyme « E. & O. E. » familier à une génération entière d'architectes, est celui du co-auteur de ce livre : S. Rowland Pierce, vice-président de la R.I.B.A. et Patrick Cutbush. M. le président de la R.I.B.A. a écrit la préface de cette 7e édition.

Contenu : Préface ; logement, la maison, appartements, hôtels, écoles, collèges, centres de communauté, usines et bâtiments pour bureaux, magasins, véhicules à moteur, bâtiments municipaux et administratifs, musées et galeries d'art, bibliothèques, stations de feu, hôpitaux, cliniques et services sanitaires, crématoire, toilettes, bains, buanderies, piscines, salles de jeux, pavillons de sports, hôtels, maisons publiques, auberges de vacances et camps, camps pour motorisés, fermes et bâtiments ruraux, index.

RECTIFICATION

Le problème du logement dans le canton de Vaud

Dans notre numéro 12-1953 s'est glissée une erreur dont nous nous excusons auprès de l'auteur de l'article et auprès de nos lecteurs. A la page 10 des « Considérations finales », il faut lire : « prise en charge par l'Etat de 3/4 % et non de 4 3/4 %.

INFORMATIONS

Chaque chose à sa place et une place pour chaque chose

C'est un vieil adage de ma grand-mère, qui s'y connaissait. Sa sagesse est probablement trop évidente, et elle paraît plate et grise. Et pourtant, les gros bouquins – américains généralement – qui vous vendent au prix fort les recettes du succès, ou les traités de psychologie les plus savants, ou les traités les plus modernes sur l'organisation du ménage ne disent, en fin de compte, pas autre chose que ma grand-mère. Montaigne ou Gœthe, dans toute leur sagesse, n'ont rien dit de mieux.

L'ordre, c'est l'état idéal auquel tendent la société et l'individu. Mais laissons de côté l'ordre économique et social et limitons-nous à l'ordre dans le ménage. L'adage de ma grand-mère en donne la meilleure définition imaginable. On pourrait la compléter en disant aussi que l'ordre, c'est la tendance à conserver dans le meilleur état possible les objets d'usage quotidien. L'une des caractéristiques des bons ouvriers, c'est d'avoir de bons outils. Il y a un proverbe qui dit : « Ce sont les mauvais ouvriers qui ont des mauvais outils. » Des objets en mauvais état, c'est laid, et la laideur est préjudiciable à la joie au travail.

Des statistiques très scientifiques ont permis d'établir que la ménagère accomplit jusqu'à huit ou dix kilomètres chaque jour dans son logement. Sur ce nombre, une organisation rationnelle du travail domestique permettrait d'en supprimer quelques-uns. C'est à quoi s'appliquent les architectes et autres spécialistes. Mais nombre de nos logements sont «congénitalement» peu pratiques, et l'on n'y pourra rien changer. C'est ici que l'adage de ma grand-mère revêt toute sa valeur. Une place pour chaque chose, chaque chose à sa place, ça signifie jour après jour une économie de centaines, de milliers de pas et de gestes, un gain de temps difficile à apprécier, mais considérable. Il me souvient aussi d'un vieux dicton: « Ne pas mélanger les serviettes

ENGINS DE GYMNASTIQUE
ET DE SPORTS

J. TESSA
Cossonay-Ville
Téléphone 8 04 95

Constructions - Réparations - Location
Demandez conseils et devis sans engagement

A. RAVESSOUD
Parqueteur
LAUSANNE

Parquets en tous genres
Réparations
Ponçages

Notre maison a été chargée de la pose
des parquets-mosaïques de la Caserne des pompiers

Réolit sol isolant thermique et phonique
Réolit résistant
Réolit entretien facile
Réolit aspect agréable

S. A. Produits métallurgiques, Bâle 1
Agent pour le canton de Vaud: **ROBERT JORDAN**
Matériaux de construction et d'isolation
Av. d'Echallens 13 LAUSANNE Tél. 24 63 81

Entreprise
d'installations électriques et téléphoniques

Etudes
Projets
Devis

LOUIS CAUDERAY S. A.
Renens **Lausanne** **Morges**

Pour tout ce qui concerne les différentes applications électriques, adressez-vous au bureau technique de la maison.

Grand choix de lustrerie et appareils ménagers

et les torchons ! » Il a plutôt une portée sociale et donne à entendre qu'il ne faut pas mettre ensemble des gens qui n'ont rien de commun. Mais on peut aussi le prendre à la lettre. Avez-vous tenté d'apprécier les pertes de temps que vous subissez simplement lorsque fourchettes et cuillers sont mêlés dans le tiroir ? Mettre ensemble les choses qui vont ensemble, les objets d'un même emploi (par exemple tous les objets de nettoyage), c'est gagner un temps précieux.

Les opérations ménagères, comme les opérations militaires, comportent une stratégie et une tactique. La stratégie consiste à établir autant que possible un plan de travail : le roulement des lessives et de certains nettoyages, etc. La tactique, c'est l'ordre dans les activités journalières. Dans la mesure du possible (du possible, parce que la ménagère est souvent dérangée par un coup de sonnette, l'arrivée d'un fournisseur), il faut s'efforcer d'achever un travail avant d'en entreprendre un autre et ne pas avoir l'ambition d'en mener plusieurs de front. Je connais une charmante ménagère qui, après avoir entrepris de faire les lits, passe l'aspirateur, puis l'abandonne pour arroser les fleurs, puis revient au lit qu'elle avait laissé en plan, le quitte pour aller mettre de l'eau sur le feu, reprend l'aspirateur..., etc. Et elle se plaint d'être morte de fatigue à la fin de la journée. *Françoise*

Dangers de la statistique

A propos de l'enquête de l'OFIAMT sur les comptes de ménage.

L'enquête de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail sur les budgets familiaux de la population salariée a provoqué d'assez vives critiques dans la presse. On lui reproche en particulier de porter sur des salaires moyens nettement plus élevés que les moyennes révélées par d'autres statistiques de la même administration et d'induire le public en erreur.

Le chroniqueur financier du *Journal de Genève* prend la défense des malheureux statisticiens ; il relève que cette enquête porte non pas sur les salaires et revenus moyens du peuple suisse, mais sur la répartition des dépenses, ce qui est tout différent. Il note qu'elle ne donne pas « que des moyennes de moyennes, mais indique aussi les variations de cette répartition des dépenses d'après le nombre des enfants et les classes de revenus. C'est ainsi que si la moyenne proportionnelle des dépenses d'alimentation est de 29,4 % pour toutes les familles, elle est de 40 % pour celles dont les revenus n'atteignent pas 8000 fr. et tombe à 23 % pour les familles disposant de revenus supérieurs à 15 000 fr. » Ces remarques sont fort pertinentes mais les critiques formulées restent fondées.

Cette statistique est si touffue que les publicistes qui l'utilisent ne retiendront que les « moyennes des moyennes », par exemple le fait que les dépenses moyennes de loyer sont tombées de 18,8 % à 12,2 % de l'avant-guerre à aujourd'hui, ce qui donne une image entièrement fausse de la réalité, sans compter que l'on ne sait pas dans quelle proportion ces ménages se répartissent entre des logements nouveaux et des logements dont les loyers sont stabilisés.

Les informations que cette statistique fournit sur la répartition des dépenses sont contestables à maints égards. Par exemple, l'aménagement du logement ne représente-t-il vraiment que 3,8 % d'un budget ouvrier si l'on songe que l'an dernier on a construit en Suisse plus de 22 000 logements, que l'on a enregistré plus de 34 000 mariages, sans parler du nombre des changements de domicile. Quand on sait ce que coûte un déménagement ou l'installation du logement, on est justifié à mettre en doute la « moyenne » de l'OFIAMT. De même, le schématisme de l'enquête ne donne aucune garantie d'exactitude quant à l'importance relative des dépenses d'alimentation, d'habillement, de transport. En effet, elle ne tient pas compte, en ce qui concerne les familles ouvrières, du fait que les femmes – dont bon nombre sont mariées – constituent le tiers du personnel ouvrier des fabriques. Le travail de la femme hors du domicile implique des dépenses supplémentaires qui ne ressortent pas de cette statistique. On nous apprend que « les dépenses de motocyclette et bicyclette » s'élèvent, en moyenne, à 114 fr. 90 pour la famille ouvrière et à 84 fr. 30 pour la famille d'employé. Ces chiffres ne signifient absolument rien. Une statistique de nature générale devrait se limiter aux dépenses générales, communes à tous les ménages. En revanche, une enquête portant uniquement sur les salariés « motorisés », aux fins de déceler les charges réelles que les véhicules à moteur représentent et les déplacements de la consommation qu'ils entraînent par rapport à celle des ménages non motorisés aurait une véritable valeur sociologique. On pourrait multiplier les observations de ce genre.

Certes, le rédacteur économique du *Journal de Genève* a parfaitement raison de rappeler « qu'il faut être conscient qu'il est aussi difficile de savoir lire et interpréter une statistique que de savoir la faire ». Mais si cette statistique de l'OFIAMT est « si mal lue », c'est bien probablement parce qu'elle est mal taillée. Si étoffée et si touffue qu'elle soit, elle ne reflète que trop approximativement la réalité pour que l'on puisse en tirer des conclusions tant soit peu valables. *T. Ch.*

Disparition de l'intimité

L'observateur est frappé de l'effritement progressif de l'intimité au sein des foyers apparemment les plus unis. Dans les grands centres urbains, en particulier, s'accentue la disparition des différents êtres d'une famille.

20 ans d'expérience..

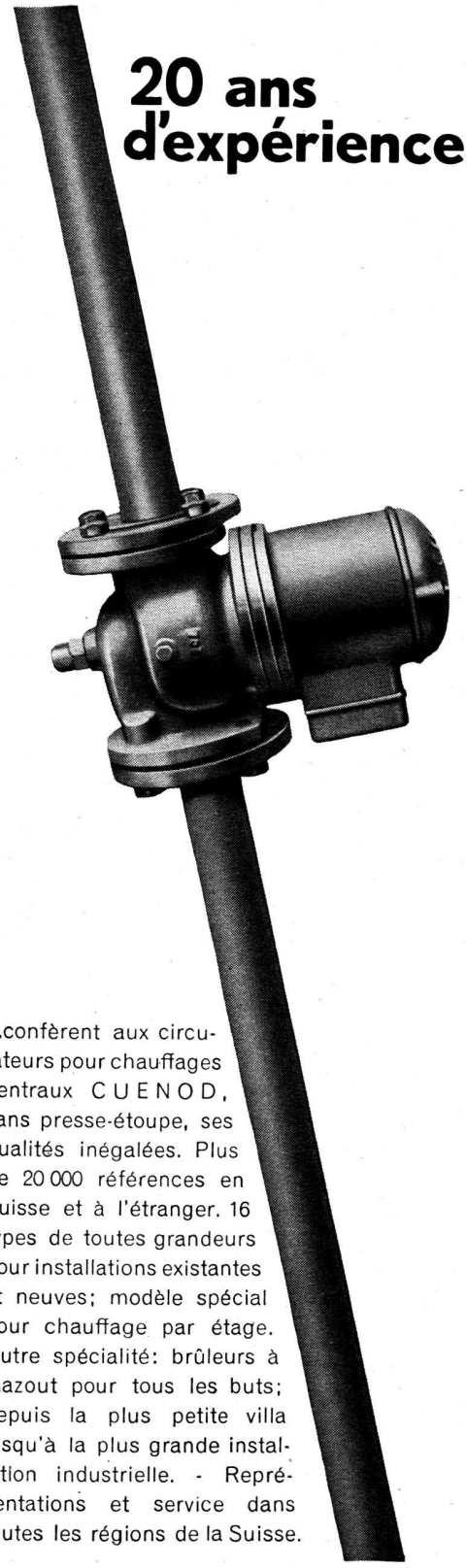

...confèrent aux circulateurs pour chauffages centraux CUENOD, sans presse-étoupe, ses qualités inégalées. Plus de 20 000 références en Suisse et à l'étranger. 16 types de toutes grandeurs pour installations existantes et neuves; modèle spécial pour chauffage par étage. Autre spécialité: brûleurs à mazout pour tous les buts; depuis la plus petite villa jusqu'à la plus grande installation industrielle. - Représentations et service dans toutes les régions de la Suisse.

ATELIERS DES CHARMILLES S.A.
USINE DE CHATELAINE
GENÈVE TÉL. 022/3 24 40

Le père travaille loin. Les enfants se rendent, pour acquérir l'instruction, dans des endroits très divers. La mère parfois se livre à une tâche qui lui interdit d'être une permanence. Cette permanence que l'on assure près d'une machine très complexe, on n'en voit plus la nécessité près de jeunes vivants.

Lorsque les heures de loisir se présentent, le colloque, le dialogue entre les êtres est remplacé par la radio, le cinéma, le sport et bientôt par la télévision !

Les enfants, en particulier, sont l'objet de la sollicitude distrayante. Comme les foyers sont très exigus, les places encombrées de voitures dangereuses, *on les occupe*. Et c'est une véritable « occupation » dans tous les sens du terme. En dehors des heures scolaires, le gosse est pris par ses équipes de jeux, les distractions organisées, les mouvements collectifs de toutes sortes.

Combien d'enfants sont élevés sans connaître le silence intérieur, une solitude efficace qui leur permettraient les premiers retours sur eux-mêmes, une lente maturation d'une inquiétude bienfaisante ? Combien ne connaissent pas les heures calmes de vraie détente au sein du foyer...

L'intimité permet à l'enfant de livrer ces zones inconscientes et subconscientes dont la connaissance est nécessaire à ceux qui doivent le guider. L'enfant, comme l'adulte, vit sous tension, déjà pressé, bousculé. Personne n'a le temps, ni le loisir de l'entendre.

Cette disparition de l'intimité se solde par un dommage humain considérable. Tous ces problèmes caractériels, dont on nous rebat les oreilles et qui se multiplient, évidemment, trouvent dans cette carence ce manque de solitude, d'intimité et de véritable confidence, leur origine profonde.

Nous ne nous lasserons pas de souligner cette évidence.

Dr Goust *(La Vie catholique.)*

LAUSANNE

La question des impôts au Conseil communal

Le Conseil communal – ou du moins sa majorité – vient de voter, en novembre 1953, deux modifications d'impôts communaux qui s'annuleront pratiquement mutuellement. Cela paraît paradoxal, mais c'est un fait.

Voici l'affaire :

Le Conseil communal vient de supprimer l'impôt sur les domestiques et les pianos, et de diminuer celui sur les loyers – impôt particulièrement impopulaire – et à juste raison.

Pour compenser la diminution de recettes que ces réductions d'impôts provoquent, la Municipalité a trouvé un moyen bien simple, c'est celui d'augmenter l'impôt foncier sans défalcation de 80 ct. à 1 fr. pour 1000 fr., soit de 20 ct. par 1000, ou de 200 fr. pour un million d'immeubles. Cela paraît minime au premier abord, seulement... cette augmentation vient après deux autres augmentations du même genre décrétées par l'Etat. En 1948, celui-ci décide, d'accord avec le Grand Conseil, d'augmenter l'estimation fiscale des immeubles de 12 1/2 %. Un immeuble taxé un million l'est donc de 1 125 000, d'où augmentation correspondante de l'impôt cantonal complémentaire, du communal perçu en centimes additionnels, et aussi de l'impôt communal sans défalcation, ces trois impôts étant perçus sur la base de l'estimation fiscale, plus augmentation de l'impôt sur la fortune ! Pour un million d'immeubles, l'augmentation de ces quatre impôts représente de 500 à plus de 1000 fr. selon les cas.

Mais ce n'est pas fini ! L'Etat, non content de l'augmentation générale de 1948, fait réestimer tous les immeubles en 1951 et 1952. Presque tous les immeubles de Lausanne voient leur estimation fiscale augmentée et, naturellement, leurs impôts fonciers également.

Ces mesures, prises en temps normal, n'auraient peut-être pas de répercussions sur les loyers. Actuellement, ce n'est pas le cas, et on peut considérer comme inopportune la décision de l'Etat de 1948, prise à un moment où les loyers étaient bloqués. Cela a été un argument de plus pour les propriétaires pour exiger l'autorisation d'augmenter les loyers. La décision communale d'augmenter aussi l'impôt foncier sera également un argument pour pousser à une nouvelle augmentation des loyers. Quel bénéfice tireront de ces mesures contradictoires les locataires? Certainement aucun. Ils verront leur impôt sur les loyers baissé de quelques francs, mais subiront tôt ou tard une augmentation de loyers beaucoup plus importante, car ce sont eux qui payent en définitive les impôts fonciers.

C'est pourquoi nous trouvons la décision du Conseil communal regrettable, car elle est prise à un moment où il ne faut donner aucun argument nouveau aux propriétaires pour demander une hausse des loyers. L'Etat a donné un très mauvais exemple en 1948 et en 1952, la commune le suit. On en verra les conséquences bientôt, car tout se tient dans ce domaine. Elle est d'autant plus regrettable parce qu'elle frappe aussi les immeubles subventionnés dont le rendement maximum a été fixé par Berne à 6 %. Or, ce rendement est insuffisant, et sera encore réduit par cette augmentation d'impôt foncier.

Comme le demandaient les conseillers des partis de gauche, on aurait mieux fait de prélever un impôt sur les plus-values foncières scandaleuses qui se réalisent depuis quelques années, de créer avec le produit de cet impôt un fonds destiné à construire des logements ouvriers et – surtout – d'acheter des terrains pour les construire. Car il faudra bien prendre des mesures dans ce sens, la situation actuelle est intenable.

M. W.